



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 7 juillet 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2016

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Sonia BENAVIDES,

Absents excusés:

Viviane LECLUSE, procuration donnée à Jacqueline Horn

Jean-Marc SEVESTRE, procuration donnée à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS, procuration donnée à Christian POISSANT

Béatrice BARRERE, procuration donnée à Anne-Sophie MARATRAY

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Monsieur POISSANT demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour : l'avenant au marché de travaux « restructuration de l'ancienne école en locaux Mairie » Lot 4 ; ainsi que la subvention à la coopérative solaire

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

■ **Approbation de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 « portant projet de périmètre de la CCPNOR, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes de Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy. »**

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi NOTRé :

- dès publication du schéma départemental de coopération intercommunale, la préfète propose avant le 15 juin, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est à fiscalité propre, ainsi que l'intégration des communes extérieures à ces EPCI ;

- à compter de la notification de l'arrêté préfectoral l'organe délibérant de chacun des EPCI à fiscalité propre concernés et le conseil municipal de chacune des communes visées par l'arrêté préfectoral, disposent d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer sur le périmètre de la future communauté de communes Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du plateau de Martainville.

L'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 dans son article 1<sup>er</sup>, propose la fusion de :

- la Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
- la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles
- la Communauté de communes de Plateau de Martainville
- Les communes de la communauté de communes Bosc d'Eawy : Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : 2 voix contre, 12 voix pour et 1 abstention, d'approuver le périmètre de la future communauté de Communes Porte Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du plateau de Martainville proposé par l'arrêté préfectoral du le 8 juin 2016.

\*\*\*\*\*

#### ■ TARIF CANTINE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire de 3.07% soit 3.35 € le repas, pour la rentrée scolaire 2016/2017 à compter du 1er septembre 2016.

\*\*\*\*\*

#### ■ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour l'année 2016 à l'association ou coopérative suivante :

Coopérative de l'école de Montigny : 3750 €

\*\*\*\*\*

#### ■ DECISION MODIFICATIVE : ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER ECOLE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.		5 000.00 €
D 2184 : Mobilier		10 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>15 000.00 €</b>
D 2313-101 : TOITURE EGLISE	15 000€	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>15 000 €</b>	

Décision votée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

## ■ AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX « RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN LOCAUX MAIRIE » LOT N°4

Dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école en locaux mairie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise PROUIN (lot n°4) afin de compléter le projet de la porte de la salle des mariages, pour un montant de 5 050,00 € HT (6 060,00 € TTC).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

La commande complémentaire étant due à une erreur lors de la notification du marché, l'avenant et le paiement de celui-ci ne vaut pas acceptation définitif du paiement, qui dépendra de la reconnaissance ou non de la responsabilité du maître d'œuvre.

\*\*\*\*\*

## ■ QUESTIONS DIVERSES

Désherbage commune : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va faire appel à Monsieur DEQUESNE pour traiter les trottoirs en sable gravillonnés et graviers ainsi que le cimetière de la commune dans le cadre d'une action spécifique désherbage.

Point travaux suite inondations d'août 2015 : Monsieur FREMONT informe qu'il a fait appel à une deuxième entreprise de forage dont le diagnostic serait la poursuite du forage du puits existant ce qui éviterait la création d'un deuxième puisard.

Présentation paysagée de la place de la Mairie : Madame Horn a présenté le projet définitif adopté à la majorité, en particulier le béton désactivé qui sera remplacé par des pavés. Les bancs seront implantés en décalé et non en vis-à-vis. Le panneau électronique sera positionné en limite de propriété de la famille BERQUIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

Le Maire  
Christian POISSANT